

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE**

Séance du 05 OCTOBRE 2023

**Nombre de membres
en exercice : 19**

**Nombre de membres
présents : 11**

**Qui ont pris part à la
délibération : 15**

**Date de la
convocation :
28/09/2023**

**Date d'affichage :
28/09/2023**

L'an deux mil vingt-trois et le cinq octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire.**

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. POMMERY Steeve – M. HAZE Eric – Mme DIOGO Angélique – Adjoints

Mme ESCULIER Dorys – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard – Mme TETEREL Marine,

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

M. MATTIUZ Jean-Pierre donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,

Mme MARS Laetitia donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys,

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

M. BEZ Jean-Marc,

Absent :

M. DOS SANTOS Jacques,

M. POMMERY Terry

Secrétaire de séance : M. POMMERY Steeve,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2023/10/01

Décision modificative n°1 au budget unique 2023

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des ajustements doivent être effectués sur le budget unique 2023 et qu'il faut procéder à des modifications en fonctionnement et en investissement.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur,

Considérant qu'il convient d'équilibrer les chapitres 040 et 042 (opérations d'ordre transfert entre sections) sur un montant de 10 587.80€.

Considérant que la dissolution par arrêté préfectoral n°2022/DDT/SADR/044 de l'Association foncière de remembrement (AFR) de Saâcy-sur-Marne implique la reprise d'un excédent d'investissement pour 153.21€ et d'un déficit de fonctionnement de 6.76€.

Considérant qu'il convient d'augmenter les crédits à l'article 673 « titres annulés sur exercice antérieur » pour tenir compte de plusieurs titres à annuler car émis en doublon (notamment le remboursement de TEOM de M. HAZE et de la POSTE IMMO).

Considérant que la trésorerie nous a informé d'une erreur d'imputation concernant le versement de la participation aux travaux d'enfouissement du réseau de basse tension effectués par le SDESM (article 204 et non article 231).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives suivantes sur le budget unique 2023 :

REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703074-20231005-2023_10_01-

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61521 : Entretien et réparations sur voies et réseaux	1 000,00 €	
D 615232 : Entretien et réparations sur réseaux	6,76 €	
D 615232 : Entretien et réparations sur réseaux	0,30 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 007,06 €	
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		0,30 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		0,30 €
D 2041512 : Subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations		47 500,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		47 500,00 €
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		153,21 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		153,21 €
D 231 : Immobilisations corporelles en cours	47 500,00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	47 500,00 €	
D 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)		1 000,00 €
TOTAL D 67 : Charges spécifiques		1 000,00 €
R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		153,21 €
TOTAL R 001 : Solde exécution invest. reporté		153,21 €
R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	6,76 €	
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	6,76 €	

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAACY-SUR-MARNE le 06/10/2023.

Publication du :
06/10/2023

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE
le 10/10/2023
Application agréée E-loyalty.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 05 OCTOBRE 2023

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 10

Qui ont pris part à la
délibération : 14

Date de la
convocation :
28/09/2023

Date d'affichage :
28/09/2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.
M. POMMERY Steeve – M. HAZE Eric – Mme DIOGO Angélique – Adjointe
Mme ESCULIER Dorys – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard,

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,
M. MATTIUZ Jean-Pierre donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,
Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,
Mme MARS Laetitia donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys,
Mme LEBEGUE Anne-Sophie,
M. BEZ Jean-Marc,
Mme TETEREL Marine,

Absent :

M. DOS SANTOS Jacques,
M. POMMERY Terry,

Secrétaire de séance : M. POMMERY Steeve,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2023/10/02

Octroi d'une subvention pour l'association « les Jardins Partagé »

Madame le Maire informe que l'association, « les Jardins Partagés » a fourni un dossier de demande de subvention pour l'année 2023. Toutefois, ce dossier a été égaré. En conséquence, l'association a redéposé une seconde fois sa demande.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le dossier déposé et le montant de subvention sollicité,

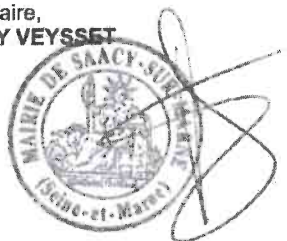
Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'octroyer une subvention d'un montant de 250 €, à l'association « les Jardins Partagés ». INDIQUE que les crédits sont prévus au budget unique 2023 à l'article 6574 « diverses sur délibération ».

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 06/10/2023.

Publication du :
06/10/2023

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 18/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20231005-2023_10_02-

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAÂCY-SUR-MARNE

Séance du 05 OCTOBRE 2023

Nombre de membres
en exercice : 19

Nombre de membres
présents : 10

Qui ont pris part à la
délibération : 14

Date de la
convocation :
28/09/2023

Date d'affichage :
28/09/2023

L'an deux mil vingt-trois et le cinq octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme VEYSSET Katy – Maire**.

Présents :

Mme VEYSSET Katy, Maire.

M. POMMERY Steeve – M. HAZE Eric – Mme DIOGO Angélique – Adjoint

Mme ESCULIER Dorys – Mme DELACOURT Dominique – M. LEBRUN Alain – Mme COUTON-STEPHAN Jocelyne – M. BARBIER François – M. CAPDEVILLE Bernard,

Absents excusés :

Mme MONTAMBAULT Sylvie donnant pouvoir à Mme VEYSSET Katy,

M. MATTIUZ Jean-Pierre donnant pouvoir à Mme DIOGO Angélique,

Mme BROCARD Marie-Laure donnant pouvoir à M. HAZE Eric,

Mme MARS Laetitia donnant pouvoir à Mme ESCULIER Dorys,

Mme LEBEGUE Anne-Sophie,

M. BEZ Jean-Marc,

Mme TETEREL Marine,

Absent :

M. DOS SANTOS Jacques,

M. POMMERY Terry,

Secrétaire de séance : M. POMMERY Steeve,

Secrétaire auxiliaire : M. BRIGNOU Thibaud.

Délibération n°2023/10/03

Demande d'admission en non valeur de créances irrécouvrables

Madame le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du Service de Gestion Comptable de Coulommiers, demandant la décision de l'assemblée délibérante prononçant l'admission en non-valeur pour un montant de 323,90 €, ayant pour but de retirer des écritures de prise en charge, des créances pour lesquelles l'action en recouvrement menée par le comptable s'est avérée inopérante (insolvabilité, disparition, RAR inférieur au seuil de poursuites...).

VU les créances en question (dettes de cantine)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ACCEPTE l'admission en non-valeur de la créance de Mme VOLKOV Natalia (106,60 €).

REFUSE l'admission en non-valeur de la créance de Mme GOMES (dit Maria GOMES) d'un montant de 217,30 €, considérant d'une part, que le montant des créances est important et d'autre part que le débiteur est parfaitement identifié et habite toujours sur la commune.

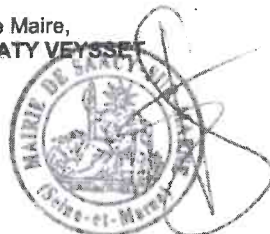
INVITE le Service de Gestion Comptable de Coulommiers à prendre toutes les dispositions nécessaires à la récupération des créances de la commune.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente affaire.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme, SAÂCY-SUR-MARNE le 06/10/2023.

Publication du :
06/10/2023

Le Maire,
KATY VEYSSET



REÇU EN PREFECTURE

le 10/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-077-217703974-20231005-2023_10_03-

